

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

**LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Octobre 2023

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 5 décembre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

sont modifiées de la façon suivante :

1. **La première note de bas de page de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée par le remplacement de « sera déterminé ultérieurement » par :**
« est Pascal Rochette »
2. **La première note de bas de page de l'alinéa 4 du paragraphe 23.27 est modifiée par le remplacement de « sera déterminé ultérieurement » par :**
« est Pascal Rochette »
3. **La liste de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée pour y ajouter les médecins-arbitres suivants :**
Orthopédie pour le secteur Est :
Garneau, Daniel, Québec
Latour, Marc-André, Québec
Morin, François, Québec
Orthopédie pour le secteur Ouest :
Beaumont-Courteau, Maxime, Laval
Kouncar, Nathalie, Laval
Masri, Khalil, Laval
Toueg, Jacques, Laval

Psychiatrie pour le secteur Ouest :

Hébert, Jean, Laval

Morin, Luc, Sherbrooke

La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le 16^e jour du mois de octobre 2023.

**LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (CPNSSS)**

Luc Desjardins

Luc Desjardins
Porte-parole
SPGQ

Sophie Allard

Sophie Allard
Directrice des négociations
CPNSSS

Mario Morissette

Mario Morissette
Porte-parole
CPNSSS

Kim Regaudie

Kim Regaudie
SPGQ